

RAPPORT N°3 : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « ABATTOIR INTERCOMMUNAL »

M. le Président expose :

Au 1^{er} janvier 2022, Ambert Livradois Forez sera compétente pour exercer la mission de gestion de l'abattoir située à Ambert.

Une régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière sera chargée de l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial que constitue la gestion des abattoirs et l'atelier de découpe.

Vu le protocole d'accord établi entre la commune d'Ambert et ALF en attendant la décision de réhabiliter ou de construire un nouvel abattoir.

En vertu des articles L2221-1 et R 221.1 du CGCT, pour gérer la régie intercommunale de l'abattoir, le service public à caractère industriel et commercial nécessite la création d'un budget annexe spécifique.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la création au 1er janvier 2022, du budget annexe en Fonctionnement et en Investissement dénommé « ABATTOIR INTERCOMMUNAL » sous la nomenclature comptable M42 (Activités des Abattoirs)
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.